

## Compte-rendu de la séance plénière du Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS) du 19 septembre 2023

Nous avons commencé par la lecture d'une liminaire (jointe en fin de ce compte-rendu).

Secrétaire de séance désigné : CFDT.

### 1°) Première approche de la structuration du réseau des délégués, par Alain Lejeune, responsable régional d'Action sociale pour la Normandie :

Le délégué régional, M. Lejeune, nouvellement nommé, s'est présenté et a présenté son parcours professionnel.

La nouvelle structuration du réseau est présentée : il s'agit en grande partie d'insérer un échelon régional entre l'échelon national et le département. Il y a un.e délégué.e de proximité pour chaque département de Normandie. En complément, chacun.e se voit attribuer une thématique et sera référent.e en la matière pour la région.

Solidaires Finances est contre cette structuration qui a, entre autres, engendré des suppressions de postes. Nous avons fait remarquer que dans le Calvados, un emploi a été supprimé. Avant cette réforme, il y avait une déléguée et une assistante de délégation, il n'y a plus maintenant qu'une déléguée de proximité, qui doit pourtant assumer autant de missions et charges qu'avant.

### 2° et 3°) Approbation des PV des 6 avril et 15 mai 2023 :

Approuvés à l'unanimité.

### 4°) Présentation de l'Action Sociale et du Service Social (Compte-Rendu d'Activité 2022) :

L'effectif du département est relativement stable, avec une grande majorité des agents appartenant à la DDFIP, à l'INSEE, et aux Douanes.

Les Directions représentées au sein du CDAS sont : la DDFIP14, l'INSEE, les Douanes, l'ESI, l'ASN, la DREETS, la DIRCOFI, la DDPP, le Service du Médiateur, le SDNC antenne BNIC et la Délégation.

Les effectifs sont répartis ainsi : 1286 actifs, 1800 retraités et 724 enfants de 0 à 17 ans.

Le nombre d'enfants a légèrement augmenté en 2022.

En 2022, une Infirmière en Santé au Travail a pris ses fonctions. A noter qu'à partir de 2023, une APMP (Assistante de la Politique Ministérielle de Prévention) a été nommée.

Concernant la restauration collective, nous constatons une très forte baisse du nombre de rationnaires dans l'ensemble des restaurants administratifs ou financiers. Pour le RIA AGESSO de Caen, cela peut s'expliquer par les travaux en cours. En revanche, pour les autres, on doit s'interroger sur l'avenir de ces restaurants collectifs.

On constate également que les agents qui bénéficient de la subvention interministérielle (indice inférieur à 534) sont les plus nombreux à avoir recours à la restauration collective.

Concernant les logements réservés, nous en disposons toujours de 33 (30 à Caen et 3 à Trouville). Mais des besoins se font sentir sur d'autres communes que Caen (Lisieux, Bayeux,...).

Concernant le séjour annuel des retraités, Solidaires a alerté sur le coût particulièrement élevé du séjour par rapport au montant des pensions des retraités. On s'interroge sur l'aspect social de cette sortie.

Concernant les places en crèches, il y a toujours 6 berceaux de réservés dans 4 structures différentes, sur Caen et Hérouville Saint Clair.

Concernant le Service Social, l'assistante sociale nous a fait une présentation très complète. Nous constatons que ses interventions sont en augmentation constante. Une des raisons peut être le fait qu'elle ait réalisé beaucoup de visites de sites et fait connaître ses services auprès des agents.

En 2022, 144 personnes ont été accompagnées dont 117 actifs. 63 % sont des femmes, davantage touchées par la précarité.

Le nombre d'aides au titre du Secours d'urgence a été multiplié par 3 en 2022.

L'assistante sociale est le lien avec les différents intervenants tels que psychologue, avocate, et CESF (Conseillère en Economie Sociale et Familiale).

Un prochain CDAS sera programmé avant la fin de l'année. Ce sera l'occasion d'accueillir la nouvelle Déléguée de proximité nommée au 1<sup>er</sup> octobre. Solidaires Finances a également demandé un Groupe de Travail avant la fin de l'année, afin d'anticiper les actions à prévoir en 2024.

**Problématiques de la DDFIP de LISIEUX, avec l'arrivée du Centre de contacts (46 agents) :**

- La restauration : Une convention a été signée avec l'hôpital sans aucune concertation avec les Organisations Syndicales (OS) du CDAS, les agents, ni même la Direction locale. Il s'avère que des difficultés nous ont été remontées aussitôt par les agents. Le DDFIP a déjà saisi le Secrétariat Général (SG) à ce sujet. Solidaires Finances a demandé des précisions sur la Convention signée. Nous suivrons ce dossier avec beaucoup d'attention.

Solidaires Finances questionnera le SG sur ce sujet lors du GT national Restauration du 27 septembre prochain.

- Le logement et les places en crèches : Sur Lisieux, les loyers privés sont excessivement chers. Nous ne disposons d'aucun logement réservé. Les nouveaux arrivants ont donc énormément de mal à se loger et sont livrés à eux-mêmes. La même problématique est constatée pour les places en crèche, car nous ne disposons d'aucun berceau réservé à Lisieux.

Sur proposition de Solidaires Finances, un vœu a été voté par l'ensemble des OS afin de demander que des solutions en terme de logements et de places en crèche soient trouvées. Ce vœu sera examiné au CNAS et une réponse devra être apportée.

Une fois encore, ce gouvernement met en avant un accompagnement social lors des relocalisations. Force est de constater qu'il n'en est rien localement.

**Les deux compte-rendus d'activité (délégation et service social) nous confortent dans notre revendicatif : l'action sociale n'est ni un luxe, ni un confort. C'est une absolue nécessité pour répondre aux besoins des tous les agents, titulaires ou non, actifs ou retraités.**

Vos élus présents au CDAS : Carine Tréfeu (titulaire), Sonia Lemarchand (suppléante ayant qualité de titulaire), Ludovic Piquot (suppléant) et Patricia Bernaud (expert). Absente excusée : Nathalie Quitté (titulaire).

## Solidaires Finances Calvados

---

Déclaration liminaire au Comité Départemental d'Action Sociale du 15 mai 2023

Monsieur le Président,

Avec ce gouvernement, le dialogue social n'est vraiment pas au mieux de sa forme voire totalement en dehors du respect des règles et procédures.

Pour rappel, le Code général de la fonction publique et son article L 731-2 précise que : « Les agents publics participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent. » C'est donc en bafouant les textes et de façon totalement arbitraire que la DGAFP a signé cet été une circulaire excluant définitivement les pensionnés de l'accès au chèque-vacances à compter du 01.10.2023. A aucun moment, le CIAS n'a été consulté. Par ailleurs, les mots nous manquent pour qualifier cette mesure si mesquine et injuste dans la période d'inflation que nous vivons.

En restant dans le périmètre de l'Action Sociale et pour revenir à nos ministères, que ce soit au niveau national avec le CNAS ou dans sa déclinaison locale le CDAS, nous devons participer à l'élaboration et la gestion de l'action sociale locale. Au mieux quand nous sommes consultés, il n'est pas tenu compte de nos avis et remarques ; les exemples ne manquent pas : ventes des résidences EPAF, réforme du réseau, suppression de postes dans les délégations, ... Mais globalement jusqu'à présent, localement nous étions consultés et associés aux décisions prises.

Cela ne semble plus être le cas. Nous avons appris fortuitement, suite à un message de la DDFIP14, qu'une convention a été signée avec l'hôpital pour la restauration des agents du Centre de contact nouvellement implanté à Lisieux. Et que celle-ci pourrait être étendue aux autres sites de la direction. A aucun moment, nous n'avons été consultés, associés... Les remontées des agents sur

place font déjà état de plusieurs difficultés. Les agents, la direction ont-ils été consultés, sous quelle forme ? La restauration est un pan essentiel de l'action sociale au niveau local. Nous avons déjà demandé qu'un point complet de situation y soit consacré à l'ordre du jour. Celui-ci n'a pu se faire faute de temps avant le départ de la déléguée Nadine Gautier. Nous réitérons cette demande pour la prochaine réunion. En attendant, nous souhaitons avoir tous les éléments concernant la convention signée.

Concernant la délégation du Calvados, nous sommes très satisfaits que la déléguée soit remplacée. Mais pourquoi cette date du 01/10 alors que Mme Gautier est déjà absente depuis quelques semaines. A en croire la Secrétaire Générale, l'action sociale ministérielle est une priorité. Localement, cela ne doit pas être le cas puisqu'il semble que les nécessités de service soient encore plus impératives. Dommage, la nouvelle déléguée n'aura pas pu bénéficier du tuilage avec la précédente, surtout en cette fin d'année toujours bousculée pour l'utilisation des crédits et l'organisation de l'arbre de Noël. Nous lui souhaitons toutefois la bienvenue.

Les représentants Solidaires Finances.